



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation d'éducation spéciale

Question écrite n° 47290

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes exprimées par l'Association francophone du syndrome d'Angelman (AFSA), pathologie qui figure parmi les maladies génétiques orphelines. Cette association a notamment souligné que, dans les commissions départementales de circonscription de l'éducation spécialisée (CDES), on pouvait constater un manque d'uniformisation des décisions pour des enfants souffrant de la même incapacité ainsi que des différences dans la prise en charge et les attributions d'aides à l'éducation spécialisée et de ses compléments. L'AFSA souhaiterait donc une uniformisation des textes et, en conséquence, des décisions des CDES. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47290

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3366